

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Indignation dans le mouvement communautaire
Nous ne sommes pas des prestataires de services à bas prix pour l'État !**

Montréal, le 28 octobre 2014. C'est avec indignation que les organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux reçoivent les propos du ministre des Finances. En affirmant que les organismes communautaires pourraient livrer les services et programmes que l'État souhaite délaissier, monsieur Leitão démontre que le gouvernement ne veut pas assumer ses responsabilités face aux services publics ni reconnaître ce qui distingue les organismes communautaires autonomes des services publics.

« De telles affirmations sont inacceptables ! Ce n'est pas la mission des organismes communautaires que d'offrir des services publics et des programmes sociaux, c'est celle de l'État » de s'insurger Mercédez Roberge, de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table). « Les organismes communautaires sont autonomes. Ils sont dirigés par leurs membres et répondent aux besoins des communautés d'où ils émergent. Ils travaillent par, pour et avec la population; ça n'a rien à voir avec une prestation de services publics! » d'ajouter madame Roberge.

« Les services publics et les programmes sociaux permettent la réalisation des droits humains. En les soustrayant, l'État ne remplit tout simplement plus son rôle » de souligner Nancy Bouchard de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC). « Dans le domaine de la santé et des services sociaux, la sous-traitance, souhaitée par le ministre Leitão, va à l'encontre des principes fondateurs de notre système de santé que sont la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité des soins de santé. Nous nous opposerons vigoureusement à cette atteinte aux droits ! » de signifier madame Bouchard.

« C'est d'autant plus insultant d'entendre le ministre parler des économies que l'État ferait sur le dos des groupes communautaires, de la part d'un gouvernement qui n'a aucune écoute quant aux besoins financiers des organismes ! Sous le signe actuel de l'austérité, de plus en plus de personnes cognent aux portes des organismes, mais ceux-ci n'ont pas les ressources financières adéquates pour réaliser pleinement leurs missions et répondre aux besoins » de dénoncer madame Bouchard.

« Pourtant, au cours d'une rencontre, la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois, a assuré la Table et la CTROC que les groupes communautaires ne souffriraient pas des mesures d'austérité ! Pour cela, il faut à la fois bonifier l'enveloppe du Programme de soutien aux organismes communautaires et protéger l'autonomie des groupes, ce qui devrait aller de soi, douze ans après l'adoption de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire. Nous demandons à la ministre Charlebois d'annoncer les intentions de son gouvernement » de souligner madame Roberge.

Les organismes communautaires continueront de défendre la population, en préservant leurs activités et leurs façons de faire, tout en défendant le bien commun. À travers leurs actions, ils rappelleront que plusieurs moyens existent pour financer adéquatement la mission des organismes, les services publics et les programmes sociaux. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics proposent d'ailleurs 18 mesures fiscales qui permettraient de renflouer les coffres de l'État de 10 milliards de dollars. La CTROC et la Table appuient ces solutions fiscales. Le jour de l'Halloween, les deux organisations et leurs membres participeront d'ailleurs à la grande manifestation de cette Coalition pour dénoncer l'austérité et rappeler que des moyens de faire autrement existent.

- 30 -

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table), regroupent respectivement 14 tables régionales et 39 regroupements provinciaux. À travers leurs membres, ils rejoignent plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs.

Pour information :

Mercédez Roberge (Table) : 514-690-7826 (cellulaire)

Nancy Bouchard (CTROC) : 418-690-6260 (cellulaire)